



7 - Circuit du Bois de la Dame

Angevillers



11,6km

3h30





Mairie de Fontoy : située rue de Metz, cette Mairie-école a été érigée en 1885, sur les plans de Wilhelm Hermann, architecte de l'arrondissement de Thionville.



Eglise Saint-Michel à Angevillers : en 1937, pour pallier à l'exigüité de l'ancienne église qui ne peut être agrandie, un nouvel édifice est construit sur la commune d'Angevillers, à l'initiative de l'abbé Jean Keime. Les travaux interrompus par la guerre, reprennent en 1945 et l'église Saint-Michel est inaugurée en 1946, par Léon Schmitt, vicaire général, puis consacrée le 22 juin 1946 par Monseigneur Heintz, évêque de Metz.

Parking : Mairie de Fontoy

Depuis le parking, empruntez la rue Jean Burger. Au niveau des dernières maisons, tournez à droite sur un petit sentier qui mène en forêt.

A droite, suivez ensuite le sentier qui aboutit sur un petit espace non arboré que l'on traverse pour prendre le petit chemin en forêt avant de continuer à travers champs pour arriver à un carrefour.

Prenez ensuite à gauche en direction d'Angevillers.

En cheminant le long de la route qui mène à Fontoy, passez sous le pont de la route départementale RD14, avant de poursuivre par la route de Fontoy.

Passez devant l'église d'Angevillers puis continuez sur la route de Thionville jusqu'au rond-point.



Prenez à droite puis passer de nouveau sous le pont de la RD14. Tournez ensuite à droite en direction de « la ferme du plateau » avant de suivre le chemin à travers champs.

Prenez à gauche le chemin qui mène à l'entrée de la forêt, emprunté à l'allée.

A la sortie, prenez à gauche le sentier « vers le Castel » avant de continuer pour arriver à Fontoy par la rue du Castel que l'on emprunte pour rejoindre le point de départ.

Infos pratiques

- **Transport** : Depuis Thionville, Fontoy est accessible en bus par la ligne 1 du réseau Citéline.
- **N° utiles** : Urgences : 112
Météo France « Moselle » : 08 99 71 02 57
- **Le conseil de l'Agglo** : Avant de partir en randonnée, veillez à vous renseigner sur les périodes de chasse.